

**Madame la Présidente de la Communauté
de Communes de Serre-Ponçon
6, impasse de l'Observatoire
05200 EMBRUN**

Gap le 20 mars 2026

**Objet :
Avis SCOT
Serre-Ponçon**

Réf. : EL/FC/JM/DB

**Dossier suivi par :
Jocelyn MATHIEU**

**POLE POLITIQUES PUBLIQUES
ET REGLEMENTATION**

Madame la Présidente,

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance du projet de Schéma de Cohérence Territoriale de Serre-Ponçon. Je note la qualité générale du travail conduit dans la réalisation de ce schéma.

Ce projet permet :

- La prise en compte des intérêts de l'agriculture, en préservant les espaces agricoles dans leurs multifonctionnalités et en affirmant le rôle de l'agriculture et de la sylviculture dans la transition du territoire.
- La valorisation et la préservation de la ressource en eau de façon durable.
- Assurer la pérennité et la transformation du modèle agricole

De ce fait, la Chambre d'Agriculture **émet un avis favorable** à ce projet de de Schéma de Cohérence Territoriale de Serre-Ponçon.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Présidente**, mes respectueuses salutations.

Siège Social

2, Rue Paul Aubert
05010 GAP
Tél. : 04 92 52 53 00
E-mail : chambre05@
hautes-alpes.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 180 500 027 000 24
APE 9411 Z

